

Crise du Covid-19 : lettre de l'UTP aux autorités organisatrices de la mobilité urbaine

Jamais le transport public n'a été confronté, avec les autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs que nous représentons, à une telle crise sanitaire qui bouleverse les vies quotidiennes des habitants, des utilisateurs du transport public et des services publics, notamment urbains. C'est une épreuve, aux plans national et international, totalement inédite par son ampleur, sa soudaineté et ses impacts.

Dans ce contexte tout à fait exceptionnel, l'UTP constate avec satisfaction qu'autorités organisatrices et opérateurs ont su localement garantir la continuité du service public de transport urbain tout en adaptant la consistance et les modalités des services aux contingences de la crise.

En particulier, nos priorités ont été :

- ▣ de garantir la sécurité des passagers et des équipes opérationnelles, celles en contact avec le public comme les autres, moins visibles, mais au cœur de la réussite quotidienne de cette gestion de crise. Sur le terrain, comme à l'UTP, nous avons contribué à coordonner l'action, avec vos services ainsi qu'avec les pouvoirs publics ;

- ▣ d'adapter l'offre de transport avec pragmatisme pour tenir compte de la très forte baisse de la fréquentation depuis la décision du gouvernement d'imposer un confinement de la population tout en veillant à garantir la desserte des sites essentiels, plus spécifiquement celle des établissements de soins, au cœur de la bataille.

Toutes ces dispositions ne peuvent manquer d'avoir un impact significatif sur les comptes des opérateurs de transport public tant au niveau des recettes de trafic que des coûts d'exploitation. L'équilibre économique du contrat liant la collectivité à son opérateur va s'en trouver fortement affecté, y compris dans les cas de recours à la gestion déléguée.

Dans ce contexte de force majeure, l'UTP remercie les autorités organisatrices, d'une part, de maintenir à court terme leurs concours financiers réguliers aux opérateurs afin de ne pas ajouter des difficultés de trésorerie aux difficultés opérationnelles ; d'autre part, de geler les éventuels régimes de pénalités prévus par les contrats.

Ce n'est qu'à l'issue de cette pandémie et à la lumière d'une reprise, qui s'avère d'ores et déjà longue, que les conséquences financières de cette crise sans précédent pourront être complètement tirées entre autorité organisatrice et opérateur sur la base des dispositions contractuelles particulières qui les lient.

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires

Les opérateurs, réunis au sein de l'UTP, s'engagent à présenter alors, en toute transparence, les coûts spécifiques mis en œuvre, les économies réalisées du fait des réductions d'offres et du recours au chômage partiel, les pertes de recettes subies, les décalages sur les projets faisant l'objet d'engagements contractuels. Ils ne doutent pas qu'ils trouveront, en retour, une approche équilibrée et constructive de la part des autorités organisatrices pour compenser les conséquences de cette crise externe inédite depuis la seconde guerre mondiale.

D'ores et déjà, l'UTP attire l'attention des autorités organisatrices sur le fait que la crise du Covid-19 aura certainement un impact sur la fréquentation des transports publics urbains au-delà de la fin du confinement. Les tendances favorables d'avant la crise ne se retrouveront pas immédiatement et il y aura lieu d'en tenir compte dans les objectifs de recettes assignés aux opérateurs, ainsi que dans toutes hypothèses de consultation, en cas d'appels d'offres.

Pour les réseaux de transport urbain faisant ou devant faire l'objet, à court terme, d'une procédure de mise en concurrence,

l'UTP remercie, par ailleurs, les autorités organisatrices de procéder aux adaptations nécessaires des calendriers de déroulement des procédures au regard des contraintes qu'aura imposées la période de confinement. À cet égard, l'UTP invite les autorités organisatrices concernées à tirer parti des dispositions de l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 portant sur la commande publique adoptée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Pour conclure, l'UTP est persuadée que, par-delà ses lourdes conséquences, la crise du Covid-19 confortera la relation partenariale constructive qui, en France, lie autorités organisatrices et opérateurs de transport urbain.

L'UTP rappelle que cette collaboration étroite et confiante, qui s'exerce tant au niveau des instances nationales qu'au niveau local, a permis de doter notre pays de l'un des systèmes de transport urbain les plus efficaces au monde. Dans cet esprit, nous sommes totalement disponibles pour engager toute action commune avec les autorités organisatrices de la mobilité et leurs associations représentatives pour promouvoir et défendre les transports publics.

CONTACTS

Claude Faucher

Délégué général de l'UTP
cfaucher@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 67

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Département Affaires
économiques et techniques
slazevedo@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 23

Valérie Beaudouin

Département Législation
et Affaires Européennes
vbeaudouin@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 49

Dominique Fèvre

Département Valorisation
et Communication
dfevre@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 46

L'UTP. L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit 53 000 salariés, et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit 160 000 salariés, répartis sur le territoire français.

Certaines sont liées à des groupes de transport comme Keolis, groupe RATP, Transdev, Vectalia France. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. Il s'agit notamment d'Agencia, Arriva, CFSA, Colas Rail, Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, groupe RATP, Keolis, Objectif OFP, RRT PACA, SNCF, SNCF Fret, SNCF Voyageurs, Thalys International, Thello, Transdev, VFLI. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (LISEA, SNCF Réseau) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

